

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	11
• absents	2
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 22 juin 2022 à 19 heures 00

Date de convocation :
17 juin 2022**Date d'affichage :****Objet**
Délibération n°13.2022

Convention de
participation frais de
raccordement
assainissement
Mme Antoinette MOREL

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

BLAIN Bruno, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, DUMAS Chantal.

Excusés : ARDISSON Jean-Claude (a donné pouvoir à MILLET Jérôme), CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à THIRIOT Christian)

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif de Madame MOREL Antoinette, conformément à la délibération n°4 du 14 décembre 2016, un devis a été établi par l'entreprise BRUN TP pour un montant de 1 680 € TTC. Monsieur le Maire présente le projet de convention pour le remboursement des frais par le demandeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise BRUN TP pour un montant de 1 680 € TTC

- Accepte la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20220622-DELIB13_2022-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 22 juin 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

